



DECLARATION

MISE AU POINT CONCERNANT LE MOUVEMENT DE GREVE DES ANIMATEURS DE LA MISSION JEUNESSE

Michèle PICARD
Maire de Vénissieux

Le 8 juillet 2009

Une partie des agents de la mission jeunesse a entamé un mouvement de grève la semaine dernière et l'a reconduit cette semaine. Je déplore qu'ils aient choisi de priver des enfants de Vénissieux de vacances en empêchant un mini camp (6 jours) de partir ce lundi 6 Juillet.

Comme l'a écrit le syndicat CGT des fonctionnaires territoriaux de Vénissieux dans un courrier au Maire daté du 19 juin 2009 :

« S'agissant de la question de la jeunesse, nous pouvons faire le constat d'un bilan satisfaisant avec un développement important du service public. En effet, en 15 ans, la ville est passée d'aucun équipement de proximité à 6 EPJ. L'Espace Jeunes situé au centre ville était un symbole fort de la municipalité de proposer un service jeunesse digne. De même, la mission compte, à ce jour, 22 agents contre 4 en 1993. »

En effet, la mission jeunesse (compétence non obligatoire) est le fruit d'une volonté de la majorité municipale de mettre en œuvre des actions en direction des adolescents et des jeunes de Vénissieux au niveau des loisirs, des vacances, de l'éducation, la formation et de la recherche d'emploi.

La Ville a décidé de moyens importants pour sa politique jeunesse : recrutements (23 agents permanents et des dizaines de vacataires), formation de ces agents, création d'un Bureau Information Jeunesse, création de 6 Équipements Polyvalents Jeunes, camps extérieurs... Pour preuve, le budget de ce secteur avoisine le million d'Euros.

Les revendications des grévistes portent sur les conditions d'accueil et conditions de travail ainsi que sur la pénibilité du travail (ce qui recouvre des revendications salariales).

Concernant les conditions d'accueil et de travail :

Les discussions entre la Direction Générale et la section syndicale ce printemps ont conclu à un besoin renforcé d'équipement en matériel informatique et en téléphones portables pour la gestion du quotidien. Un investissement nécessaire qui a été réalisé.

.../...

Pour les questions de locaux, la Direction Générale s'est engagée à faire estimer et réaliser en maintenance les aménagements, adaptations et rafraîchissement des EPJ de Parilly et Moulin-à-Vent ce qui nécessite des délais pour leur réalisation.

D'autres EPJ ont un besoin d'amélioration des conditions d'accueil, voire de créations de locaux ; néanmoins il ne suffit pas de le proclamer.

Un : la ville va devoir dégager une enveloppe budgétaire importante pour lancer cette programmation. Elle en a la volonté.

Deux : le désengagement permanent de l'État à travers la suppression des subventions et contraction de dotations en tous genres pénalise lourdement les politiques sociales de villes comme Vénissieux.

Trois : cette réalité, celle d'un État qui grève et asphyxie les finances des collectivités locales, doit être prise en compte et faire l'objet d'une mobilisation des élus, des habitants, mais aussi des fonctionnaires. Car la ville, contre vents et marées, mène une politique forte et audacieuse à l'égard de la jeunesse dans un contexte de plus en plus difficile. Elle ne cèdera pas sur ce principe.

L'amélioration des structures et locaux ne peut donc se faire que par une programmation réfléchie dans le temps comme ce fut le cas pour la rénovation des maisons de l'enfance et l'EPJ de Max Barel. La direction des sports et de la jeunesse a mis en œuvre des solutions temporaires pour permettre l'accueil des jeunes et adolescents dans certains secteurs.

Pour Léo Lagrange :

- accueil des activités sur les gymnase Besson, Triolet et Maison des fêtes et des familles,
- accueil du public sur le foyer Claude Debussy,
- mise à disposition d'un bureau dans le gymnase Besson.

Pour Pyramide :

- accueil aux tennis Delaune,
- utilisation des gymnases Colas,
- et à la rentrée, utilisation du foyer socio-éducatif du collège Michelet.

Pour Darnaise :

- utilisation des locaux de la maison de quartier.

Ces conditions temporaires sont loin d'être « indignes ».

Concernant les revendications salariales :

Les animateurs demandent une augmentation de leur régime indemnitaire (une part du salaire). Ils ont actuellement le même régime indemnitaire que tous les animateurs de la Ville.

Ils réclament également une augmentation des compensations accordées en cas d'encadrement d'un camp extérieur de 6 jours. La convention collective nationale de l'animation dans ce cas de figure amène à octroyer 1 jour de récupération et le paiement de 12,5 heures supplémentaires. Or, la ville accorde dans les mêmes conditions : 2 jours de récupération et 20 heures supplémentaires.

.../...

Les grévistes disent craindre la disparition de la mission jeunesse : une simple réorganisation est en cours qui ne met pas en danger l'existence de la mission jeunesse mais est un projet d'amélioration de la sécurité et de la transversalité avec les autres services.

Voici les précisions que je voulais donner.

La situation de ce secteur ne me paraît pas critique et je ne peux que m'interroger sur certaines motivations qui ne me paraissent pas exemptes d'arrière pensées politiques.

Je ne peux que réaffirmer ma motivation pour poursuivre la politique de la Ville en direction des enfants, des adolescents, des jeunes et de leurs familles.

Michèle PICARD